

FACTURATION ÉLECTRONIQUE TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR

QU'EST-CE QUE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE ?

L'article 289 du code général des impôts la définit comme :
"facture ou flux de factures créé, transmis, reçu et archivé sous forme électronique, quel qu'il soit".

POURQUOI CETTE RÉFORME ?

Lutter contre la fraude à la TVA

Connaître en temps réel l'activité des entreprises

Faciliter les déclarations de TVA

Simplifier la vie des entreprises



E-INVOICING VS E-REPORTING

E-INVOICING

Echange électronique des factures entre assujettis français (B2B) via une plateforme certifiée.

E-REPORTING

Transmission des données de transaction pour les opérations non concernées par l'e-invoicing (international et B2C).

LE NOUVEAU CALENDRIER

1er septembre 2026

Obligation de réception

Toutes les entreprises

Obligation d'émission

ETI & Grandes entreprises
+ de 250 salariés

1er septembre 2027

Obligation d'émission

PME et microentreprises
- de 250 salariés

QUELS SONT LES ACTEURS DE LA RÉFORME ?

LE PORTAIL PUBLIC DE FACTURATION (PPF)

Plateforme publique gérant l'annuaire des entreprises et la centralisation des données fiscales.

LA PLATEFORME DE DÉMATÉRIALISATION PARTENAIRE (PDP)

Acteur privé certifié qui assure la transmission, le suivi et l'archivage des factures.

L'OPÉRATEUR DE DÉMATÉRIALISATION (OD)

Concentrateur de flux qui sert d'interface entre la solution de gestion d'une entreprise et sa PDP.

LES CRITÈRES DE VALIDITÉ D'UNE FACTURE ÉLECTRONIQUE

- ✓ Authenticité de l'émetteur de la facture
- 🔒 L'intégrité du contenu de la facture
- 📄 La lisibilité de la facture



Everwin est prêt pour la réforme !

Nos ERP sont conformes aux nouvelles exigences de la facturation électronique grâce à une PDP immatriculée, pour une transition sereine et sécurisée.